

Messieurs

Danforth	Kempling	Morgan
Darling	Knowles	Muir
Dick	(Norfolk-	Munro
Dinsdale	Haldimand)	(Esquimalt-
Dionne	Korchinski	Saanich)
Ellis	Kuntz	Murta
Epp	Lambert	Neil
Fairweather	(Bellechasse)	(Moose Jaw)
Fortin	Lambert	Nesbitt
Frank	(Edmonton-	Nielsen
Fraser	Ouest)	Nowlan
Gauthier	Laprise	Oberle
(Roberval)	Lawrence	O'Connor
Gillies	Lundrigan	O'Sullivan
Graffey	MacDonald	Paproski
Hales	(Egmont)	Patterson
Haliburton	MacDonald (M ^{11e})	Peters
Hamilton	(Kingston	Reilly
(Qu'Appelle-	et les îles)	Ritchie
Moose Mountain)	MacInnis	Roche
Hamilton	(Cape Breton-	Rynard
(Swift Current-	East Richmond)	Schellenberger
Maple Creek)	MacKay	Schumacher
Hees	MacLean	Scott
Hellyer	Macquarrie	Stackhouse
Higson	Madill	Stanfield
Hollands	Marshall	Stevens
Holmes	Masniuk	Thomas
Horner	Mazankowski	(Moncton)
(Battleford-	McCain	Towers
Kindersley)	McCleave	Wagner
Howie	McGrath	Whittaker
Hueglin	McKenzie	Wise
Hurlburt	McKinley	Woolliams
Jarvis	McKinnon	Yewchuk—105.
Jelinek	Mitges	

M. Drury, appuyé par M. MacEachen, propose,—Que le Budget supplémentaire (B) pour l'année se terminant le 31 mars 1973, déposé à la Chambre le 6 mars 1973, sauf le crédit 16b, Finances, le crédit 1b, Industrie et Commerce, le crédit 25b, Travail, le crédit 1b, Revenu national et le crédit 1b, Solliciteur général, soit agréé.

Ladite motion, mise aux voix, est agréée.

M. Drury, appuyé par M. MacEachen, propose,—Que le Bill C-166, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1973, soit maintenant lu une première fois et imprimé.

Ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu une première fois et l'impression en est ordonnée.

M. Drury, appuyé par M. MacEachen, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé à un Comité plénier.

Ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu une deuxième fois, étudié en Comité plénier, rapporté sans amendement et agréé à l'étape du rapport.

M. Drury, appuyé par M. MacEachen, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu une troisième fois et adopté.

M. Drury, appuyé par M. MacEachen, propose,—Que les crédits provisoires soient adoptés, à savoir:

Qu'une somme n'excédant pas \$2,722,427,083.92, soit l'ensemble

a) des trois douzièmes du total de tous les postes énoncés au budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1974, présenté à la Chambre des communes le 20 février 1973, \$2,526,603,492.25;

b) des sept douzièmes du montant total du poste 20, Finances, et du poste L95, Transports, dudit budget énoncés à l'annexe A, \$17,319,750;

c) des cinq douzièmes du montant total du poste 10, Conseil du Trésor, dudit budget énoncé à l'annexe B, \$22,692,916.67;

d) des quatre douzièmes du montant total du poste 10, Affaires urbaines, dudit budget énoncé à l'annexe C, \$25,675,000;

e) des trois douzièmes du montant total du poste 30, Énergie, Mines et Ressources, du poste 10, Main-d'œuvre et Immigration, des postes 35 et 40, Expansion économique régionale, ainsi que des postes 35 et 45, Transports, dudit budget énoncés à l'annexe D, \$92,333,500;

f) des deux douzièmes du montant total du poste 5, Finances, du poste 35, Transports, et du poste 5, Conseil du Trésor, dudit budget énoncés à l'annexe E, \$25,524,000; et

g) du douzième du montant total du poste 70, Affaires indiennes et Nord canadien, du poste 60, Santé nationale et Bien-être social, des postes 1 et 5, Approvisionnements et Services, et du poste 50, Affaires des anciens combattants, dudit budget énoncés à l'annexe F, \$12,278,425;

soit accordée à Sa Majesté pour l'année financière se terminant le 31 mars 1974.

Ladite motion, mise aux voix, est agréée.

M. Drury, appuyé par M. MacEachen, propose,—Que le Bill C-167, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1974, soit maintenant lu une première fois et imprimé.

Ladite motion, mise aux voix, est agréée.